

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois. 13.50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. 15 fr.

La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continué, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

INSERTIONS:

Annonces: la ligne. 20 c. Réclames: 30 c. Faits divers: 50 c.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARÉ, libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C^o, 31, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITE.

Table with financial data: 3 0/0, 4 1/2, Emprunts (5 0/0), 14 FÉVRIER (Service gouvernemental), 3 0/0, 4 1/2, Emprunts (5 0/0), Actions Banque de France, Société générale, Crédit foncier de France, Chemins autrichiens, Lyon, Est, Ouest, Nord, Midi, Suez, Péruvien, Actions Banque ottomane, Londres court, Crédit Mobilier, Turc, Turc nouveau.

DEPECES COMMERCIALES

New-York, 14 février. Change sur Londres 4.86 0/0; change sur Paris, 5.13 3/4. Valeur de l'or, 113 0/0.

Dépêches de MM. Schlapdenhaufen et Co représentés à Roubaix par M. Baiteau Desbouts:

Havre, 14 février. Cotons: Ventes 600 b. Petite demande régulière ferme.

Liverpool, 14 février. Cotons: Ventes 10,000 b. Marché soutenu, livrable ferme.

New-York, 14 février. Cotons: 13. Recettes du premier jour 16,000 b.

Liverpool, 14 février. Cotons: Ventes 10,000 b. Arrivages restent forts.

Havre, 14 février. Cotons: Ventes 600 b., prix faciles. Recettes Américaines: 16,000 b.

ROUBAIX 14 FÉVRIER 1876. ÉLECTIONS LÉGISLATIVES du 20 février 1876

SECURISCRPTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE. ROUBAIX-EST, ROUBAIX-OUEST. Candidat constitutionnel indépendant

Constantin DESCAT

Député sortant, Maire de Roubaix, membre du Conseil général du Nord, Manufacturier.

Fenilleton du Journal de Roubaix du 15 février 1876.

Le Trésor de l'Abbaye

(Faisant suite à PATRIE.) PAR RAOUL DE NAVERY IV L'ENFANT-BLEU.

(SUITE).

Arrivés sur les bords de la Rance, la bande des révolutionnaires pressa le pas. Debout sur sa porte, Jean l'Enclume guettait les jacobins comme un proie.

Il les reconnut à leurs cris, à leurs chants, à leurs blasphèmes, et se frottant les mains d'une façon joyeuse, il répéta:

— Arrivez! arrivez donc! Une minute après la forge se trouvait envahie.

Quelques hommes demeurèrent debout, d'autres prirent place sur les bancs, les derniers s'assirent sur l'établi. Trois chandelles de résine fichées dans des fourches de bois jetaient une lueur terne dans cette vaste pièce. Les

Aux électeurs de la troisième circonscription.

Messieurs et chers concitoyens.

Un certain nombre d'entre vous m'ont offert la candidature à la Chambre des députés, pour la circonscription de Roubaix. Malgré tout le désir que j'avais de me tenir éloigné de la politique, je ne crois pas pouvoir, dans les circonstances présentes, me soustraire au devoir que l'on m'impose, et vous l'avez vu, je n'ai cessé de mettre à votre service. J'accepte donc cette candidature.

Mais, avant de me confier en tel mandat, vous avez le droit de savoir, et j'ai le devoir de vous dire quel usage j'en veux faire.

Ma conduite politique sera, dans l'avenir, ce qu'elle a été pendant les cinq années que j'ai passées à l'Assemblée nationale.

Ayant toujours conservé ma pleine indépendance, j'ai voté la Constitution républicaine du 25 février.

Cette constitution est devenue la loi du pays, et tous nous lui devons l'obéissance. J'entends en poursuivre l'application, loyalement et sans arrière-pensée. Mon concours est donc acquis au maréchal de Mac-Mahon, Président de la République. Je l'ai toujours soutenu de mes votes et je maintiendrai ses pouvoirs, car je suis de ceux qui, comme lui, placent « la défense de l'ordre social, le respect des lois, le dévouement à la patrie, au dessus des souvenirs, des aspirations et des engagements de parti. » J'ai donc le droit de compter sur l'appui de tous les hommes modérés, sans exception d'opinion.

Je continuerai à défendre avec énergie les trois grands principes sur lesquels repose notre société: la Religion, la Famille et la Propriété. Fidèle à mon passé, je ne cessai de travailler au développement de l'instruction populaire, convaincu de servir ainsi la cause de cette sage démocratie qui attend tout de l'ordre et du travail.

Depuis mon entrée dans la vie publique, dans nos Conseils communaux et départementaux, à l'Assemblée nationale, je n'ai cessé de me préoccuper des questions économiques intimement liées à l'avenir de nos Industries, de l'Agriculture et du Commerce. D'accord avec vous, j'en poursuivrai la solution dans un sens conforme à vos intérêts.

J'ai toujours repoussé, et je m'efforcerais de faire disparaître certains impôts qui pèsent, presque uniquement, sur les populations ouvrières de nos départements du Nord, tels que les taxes sur le café, la chicorée, le sucre, etc... etc...

Électeurs! Résolument dévoué à la politique conservatrice et libérale du maréchal de Mac-Mahon, je veux travailler avec lui, à toutes les réformes utiles et vraiment progressives qui peuvent aider au relèvement de la Patrie.

Je repousse sans hésitation les tentatives révolutionnaires dont le triomphe offrirait un prétexte trop facile à la haine et aux convoitises de l'étranger.

Si ce programme est le vôtre, si vous croyez qu'il peut, mieux que tout autre, nous donner l'ordre et la prospérité à l'intérieur, la paix au dehors, et assurer ainsi la sécurité de votre travail et l'avenir de vos enfants, vous m'appuierez de vos suffrages, car vous vous souviendrez que je ne vous ai jamais trompés.

C. DESCAT, député sortant, maire de Roubaix, Membre du Conseil général, manufacturier.

« IL A DÉPASSÉ NOS ESPÉRANCES! » Voilà l'éloge qu'après trois années seulement qu'il siège à l'Assemblée nationale, M. Deregnaucourt a mérité et reçu de M. Testelin, le chef des radicaux de nos contrées, le vétéran de 1848, l'ami du communard Descluse, l'allié de Gambetta, son délégué pendant la guerre en qualité de commissaire général, aujourd'hui même président du comité qui soutient à Lille la candidature de l'ex-dictateur, de celui qui a déclaré vouloir extirper « la lépre décorative du clergé » de l'homme qui disait le 31 janvier 1871 dans sa circulaire aux préfets: « La politique soutenue par le ministre de l'intérieur (lui, Gambetta) est toujours la même: Guerre à outrance, résistance jusqu'à complet épuisement. » C'est jeudi soir, dans la réunion privée qui a eu lieu rue de Tourcoing chez M. Moré, que cet éloge a été décerné à M. Jules Deregnaucourt.

La valeur d'un éloge se mesure à la valeur de la personne qui le donne. Que peut-on avoir fait, que peut-on faire pour dépasser les espérances de M. Testelin? Appuyé par les hommes de quatre septennaires, et s'appuyant de toute son influence; votant toujours avec eux; faisant de l'opposition à M. Thiers tant qu'il fit cause commune avec les modérés de toute opinion, alors même que M. Jules Deregnaucourt faisait partie de son ministère; combattant depuis, et sans jamais se départir de cette ligne de conduite, les ministres successifs du maréchal; se séparant du centre gauche et de son chef, M. Dufaure, allié constant de l'extrême gauche, ou au moins restant neutre entre elle et les hommes d'ordre, (sans doute pour ne pas se l'aliéner); votant contre la liberté de l'enseignement supérieur; M. Testelin, en un mot, semble partager toutes les idées et poursuivre le même objectif que tous ceux qui veulent faire de l'athéisme la base du gouvernement! Qu'a pu faire de plus M. Deregnaucourt pour dépasser ses espérances?

Si la République révisable dont nous faisons maintenant l'essai sous la garde de l'honnête et brave Mac-Mahon, a quelques chances d'être maintenue et de devenir gouvernement définitif en 1880; si elle arrive à attirer à elle tous les hommes modérés, si elle peut entrer dans nos mœurs, profondément chrétiennes et amies de l'ordre, c'est seulement en s'appuyant sur les grands principes qui servent de base à la société civile et à la société religieuse, c'est en repoussant tous les adeptes des doctrines subversives dont le citoyen Gambetta est le plus ardent propagateur.

C'est pourquoi nous repoussons énergiquement la candidature de M. Jules Deregnaucourt, et que nous voterons pour M. Constantin Descat; car, nous en sommes certains, bien qu'il promette de poursuivre l'application de la constitution républicaine loyalement et sans

arrière-pensée, il n'arrivera jamais à dépasser les espérances de M. Testelin, ni même à les atteindre. Ses votes conservateurs à l'Assemblée nationale nous en donnent la garantie.

Un conservateur républicain.

Le programme du parti révolutionnaire.

LA SUPPRESSION DU BUDGET DES CULTES. Venons maintenant à un autre article du programme du parti radical, savoir la séparation de l'Eglise et de l'Etat, ou, en d'autres termes, la suppression du budget des cultes.

La question n'est pas nouvelle, comme on sait; plusieurs fois déjà elle a été portée à la suite de chacune de nos révolutions, et, cela va sans dire, en haine surtout de la religion et des prêtres.

Voyons toutefois dans quels termes elle se présente, car bon nombre d'électeurs, gens du peuple ou même de bons bourgeois, peuvent bien n'en pas connaître la portée et les conséquences.

Et d'abord qu'est-ce que le budget des cultes?

Il est bon de rappeler à ce sujet qu'autrefois le clergé était propriétaire de biens qu'il avait reçu primitivement en dons, qui ensuite s'étaient successivement accrus par suite d'acquisitions ou de donations nouvelles, telles qu'il s'en fait maintenant, au profit de ses hospices et autres établissements d'utilité publique. Ainsi les églises, les abbayes et les monastères étaient devenus propriétaires de biens souvent considérables, de sorte que tous ces établissements se suffisaient à eux-mêmes, et il n'y avait rien de plus à leur charge. Mais, dans ces biens ayant été confisqués par la révolution, il fallut alors pourvoir autrement aux nécessités de culte, et c'est ce qu'on fit en allouant au clergé les traitements dont il a joui depuis.

Une telle mesure, comme on le voit, fut donc commandée par la plus stricte équité comme étant la compensation, en revenus, des biens que l'Etat s'était appropriés, d'où il suit que supprimer aujourd'hui ces traitements serait de toute injustice.

Or, supposons maintenant une telle spoliation consommée; on se demande ce que deviendraient le clergé et le service du culte! C'est là sans doute ce dont s'inquiéteraient peu libres-penseurs et radicaux, mais ce qui révolterait ceux qui croient avoir un Dieu à servir et une âme à sauver.

Que ceux-là, répondraient sans doute les libres-penseurs, paient leur culte, s'ils veulent en avoir un; mais le pourraient-ils? Qui peut être dans les grandes villes, où il y a beaucoup de familles riches et pieuses, mais dans de pauvres villages que se passerait-il lorsque, à défaut de l'Etat, ils devraient, à l'aide de cotisations individuelles faire eux-mêmes le traitement de leur desservant? Voit-on d'ici, lors même qu'ils le pourraient, quelle source incessante de querelles et de divisions dans les ménages, les femmes voulant consacrer à cette œuvre quelques économies, et les maris, hélas! en général peu pratiquants voulant leur donner un tout autre emploi, et trop souvent les appliquer à des dettes de café et de cabaret!

Se demande-t-on aussi quelle serait la position d'un pauvre curé, obligé pour

vivre de tendre la main à ses paroissiens, et ce qui deviendrait alors son indépendance et sa dignité? Où trouver aussi les fonds nécessaires quand il s'agirait de relever une église qui tombe en ruines, ou même d'en construire une nouvelle sans aucune des subventions que donne aujourd'hui le gouvernement? Dans combien de communes trouverait-on, avec les ressources possibles, assez de foi et de zèle pour y suppléer?

M. Thiers avait donc mille fois raison lorsqu'en 48, à propos de cette question posée dans une lettre par un représentant, il lui répondait en ces termes:

« sans salaire, il n'y a pas de clergé. Beaucoup de catholiques se trompent à cet égard, et s'imaginent qu'en renonçant, au salaire ils seront affranchis de l'Etat. » C'était là aussi un des côtés de la question qui, dans un moment, avait passionné de trop ardens catholiques. « Ils ne seront affranchis que de la peine de toucher leur argent, mais voilà tout. Le joug sera de fer pour eux comme pour tous, et ils mourront de besoin dans leur servitude aggravée. Qu'on soit bien convaincu que, dans les neuf dixièmes de la France, on laisserait mourir de faim les prêtres. »

Nous aimons à penser que, malgré les quelques changements survenus dans les opinions de M. Thiers depuis le 24 mai, l'ex-président ne demandera pas aujourd'hui, avec MM. Gambetta, Naquet et consorts, la suppression du budget des cultes.

(A suivre).

On nous communique les documents suivants:

« A Messieurs les Électeurs de Tourcoing et de ses cantons, »

MESSIEURS,

Nous espérons que, par un sentiment de reconnaissance bien justifié, la réélection de M. Laurent n'aurait pas été contestée dans la ville de Tourcoing; mais, puisqu'il en est autrement, nous venons mettre sous les yeux des électeurs, à titre de protestation, l'Adresse offerte à M. Laurent en 1872 en reconnaissance des services rendus à l'Assemblée nationale, et signés par la presque totalité des industriels, commerçants et patentés de la ville de Tourcoing.

Nous reproduisons en même temps l'un des discours de notre concitoyen, dans lequel il a combattu, avec tant de talent, le funeste impôt sur les matières premières.

Au moment où le renouvellement des traités de commerce va mettre en péril plusieurs de nos plus précieuses industries, écarter de la tribune nationale. M. Laurent notre vaillant et intelligent défenseur, ce ne serait pas seulement un acte d'ingratitude, ce serait l'abandon de nos plus chers intérêts. La ville et les cantons de Tourcoing ne le voudront pas.

Des Électeurs de la 6^e circonscription. Au mois d'août 1872, l'adresse suivante était remise à M. Laurent, au nom d'un grand nombre de nos concitoyens:

A Monsieur Jules Laurent Député du Nord.

Monsieur le Député,

Les commerçants et industriels soussignés ont l'honneur de vous offrir leurs sincères félicitations pour le rang distingué que vous avez su conquérir en si peu de temps parmi vos collègues de la Chambre.

Ils sont heureux d'y joindre l'expression de leur gratitude pour le dévouement, le talent si remarquable et la persévérance avec lesquels vous avez défendu, au sein de l'Assemblée nationale, les intérêts commerciaux et industriels du pays, et en particulier ceux de la ville de Tourcoing.

C'est sous l'empire de ces sentiments et pour vous donner un nouveau témoignage de leur confiance, qu'ils vous prient, Monsieur le Député, de vouloir bien agréer l'hommage de leur reconnaissance.

En présentant l'adresse qui précède, M. Jules Leblan, Adjoint au Maire, prenant la parole au nom des délégués du commerce de Tourcoing, adressa à M. Jules Laurent les paroles suivantes:

Monsieur le Député,

Au nom des négociants, industriels et commerçants de Tourcoing, nous venons vous offrir le témoignage de leur sympathie et de leur gratitude pour le talent avec lequel vous avez défendu les intérêts du pays, si gravement engagés dans les discussions économiques qui viennent d'avoir lieu dans le sein de l'Assemblée nationale.

C'est avec un légitime sentiment d'orgueil que nous avons vu notre député s'élever à un rang si distingué parmi les hommes les plus éminents, et la haute considération qui s'est attachée à son nom.

Homme d'affaires avant tout, vous avez su vous concilier les sympathies et l'estime de tous les partis et des honorables collègues eux-mêmes dont vous avez à combattre les doctrines. La connaissance parfaite de toutes les questions industrielles et commerciales et la supériorité avec laquelle vous les avez traitées, vous désignent au choix du Gouvernement qui vous appela à faire partie du Conseil supérieur du commerce, de l'Agriculture et de l'Industrie (1).

C'est avec un vif sentiment de satisfaction que nous avons applaudi à cette nomination; et je crois être l'interprète de l'opinion publique, en disant que votre présence dans le Conseil supérieur du commerce est de nature à calmer des inquiétudes qui, depuis un certain temps, troublent les transactions industrielles et commerciales du pays.

Ces inquiétudes, nous devons l'avouer cependant, ne sont pas entièrement dissipées. De nouvelles lois sont encore à faire et à discuter, des règlements doivent être rédigés pour l'application de celles qui ont été votées et plus que jamais nous avons besoin de compter sur le concours des hommes qui, comme vous, se sont pour ainsi dire identifiés au commerce et à l'industrie. Plus que jamais nous venons faire appel à votre patriotisme, nous comptons sur votre expérience éclairée et l'autorité de votre parole, pour défendre avec une nouvelle énergie les intérêts commerciaux, dans la campagne qui va bientôt s'ouvrir; nous vous et nos sympathies vous accompagneront partout.

En attendant, Monsieur le député, nous vous prions d'accepter le témoignage écrit de la confiance des négociants et industriels de Tourcoing qui ont voulu tous contribuer à cette manifestation.

(1) Le Conseil supérieur du commerce est composé de 45 membres, dont 15 pour l'industrie, 15 pour l'agriculture et 15 pour le commerce. M. Laurent a été nommé sur l'initiative de M. Thiers, alors président de la République.

mes amis, et je vous ai réunis ce soir pour savoir si vous êtes de bons patriotes, prêts à vous dévouer pour vos frères.

— Oui! oui! s'écria Kadoc, nous sommes patriotes, si ça nous permet de vivre à rien faire et de boire à volonté.

— Vive la République si cela met dans nos mains le bien des autres, ajouta Trécor.

Ces deux exclamations eurent un puissant écho dans la salle. Parmi les hommes qui s'y trouvaient réunis, il n'en était pas un dont le passé ne fut lourd d'un méfait en face de la justice ou d'un crime devant sa conscience.

Braconniers pour ne pas dire plus, voleurs à l'occasion, capables de jouer du couteau comme de retourner les poches d'un riche marchand, sans moyens d'existence, sans demeure fixe pour la plupart, ils composaient la partie dangereuse de la population de Dinan et des alentours. N'ayant rien à perdre, pas même leur honneur, ils étaient prêts à se jeter dans toutes les aventures, pourvu qu'elles offrirent un butin à recueillir. Les âges de ces misérables variaient autant que leurs visages. Quelques-uns portaient des cheveux blancs, et leurs poignets gardaient la trace des chaînes dont on les serrait sur les galères du roi. Chez d'autres l'adolescence

rendait plus odieuse l'expression d'une perversité précoce. Ces teints pâles, ces lèvres bleues, ces regards fuyants, causaient un secret effroi. Si un petit nombre de ces hommes pouvait affirmer qu'il exerçait un état, on était sûr qu'il faisait partie de ces bandes de moissonneurs ou de faneurs étrangers que l'on n'accueille point sans terreur dans la campagne. Du reste, s'ils hantaient le pays, ils ne l'habitaient point d'une façon absolue, Jean l'Enclume les avait trouvés qui dans les cabarets, qui sur les routes, et les jugeant propres à son entreprise il leur avait donné rendez-vous dans la salle de la forge, afin de savoir s'il pouvait compter sur leur zèle.

Tu parles de boire, Kadoc! reprit Jean l'Enclume, mais au nom de la Liberté tu choisiras dans les caves des aristocrates des bouteilles de vin dont chacune vaut un louis d'or. Toi qui t'enivrais de cidre, Kadoc, tu te griseras des meilleurs crus de France. Et pour ce qui est du pillage, Trécor, ce n'est pas une concession qui te sera faite, tu jouiras d'un droit.

La République veut le bonheur de ses enfants; elle châtie ses ennemis, et comme de juste elle récompense ceux qui les lui livrent. Vous n'êtes pas au courant comme moi, vous tous! Je

n'arrive pas seulement de Dinan, j'ai fait une tournée par Rennes, Quimper et Nantes. La révolution y va moins vite qu'à Paris, mais enfin elle marche, et d'abord la loi sur les émigrés a passé.

— Qu'est-ce que cette loi-là? demanda Trécor le Borgne.

— La République déclare traîtres à la patrie ceux qui vont rejoindre les frères du Roi... leurs biens sont saisis au profit des bons patriotes, et deviennent des biens nationaux, voilà ce qui s'appelle de l'égalité. Les femmes et les filles d'aristocrates sont déçrétées de complicité, on les trainera devant les tribunaux, et si on les traite comme à Paris, les prisons seront bientôt trop petites pour les contenir.

— Et les prêtres? demanda Kadoc l'Encorné.

— Ça, c'est autre chose! fit l'Enclume d'une voix tonnante. Il y a trop longtemps qu'ils me font souffrir, et je vais enfin me venger.

Un long éclat de rire accueillit cette phrase du forgeron.

— Riez! riez! répéta le colosse; vous croyez peut-être que je n'ai point sujet de m'en plaindre, parce que je me moque d'eux et de leurs prières? Ils ont fait le tourment de ma vie, cependant. C'est grâce à leurs conseils que Claudie

supporte mes injures et mes coups sans se venger, sans même m'adresser un reproche, comme si sa douceur ne devait pas m'exaspérer davantage. Mais la nation va mettre ordre à cela; les prêtres devront désormais prêter serment à la République, ou nous serons libres de les traquer comme des sangliers. Oh! je sais bien qu'ils résisteront! Est-ce que l'évêque de Quimper, Conan de Saint-Luc, malade, agonisant, n'a pas trouvé assez de force pour fanatiser son clergé et l'empêcher de prêter serment à la constitution? Il est bon pour l'échafaud, celui-là, en compagnie de plusieurs autres... On les abandonne aux patriotes avec les aristocrates. Et ce n'est pas tout, les abbayes poussaient jadis comme le chiendent dans notre terre de Bretagne; eh bien! nous chasserons les moines et nous nous emparerons de leurs sacristies. Quisait combien de tonnes d'or se cachent dans les souterrains de Saint-Aubin, de Léhon, de Guildo, de Saint-Jacut? Tout cela sera pour nous, tout! si nous nous montrons bons patriotes, et zélés pour la chose publique.

(A suivre).